



# CONSEIL CONSULTATIF PARTICIPATION

## **RÉUNION DU 8 JUIN 2023**

K. Denamur, J.-P. Wilmotte, J. Chantry, A. Boodts, F. Lecomte, D. Rachid, J.-M. Oleffe, A. Rigot, A. El Ghazili, A. Cuvelier, A. Denis



Excusés: K. Leroy

Absents : A. Maskens, M. Houins, F. Vancappellen

Animatrice de cette réunion : Danialle Rachid

Secrétaire : Adélaïde Boodts

### ORDRE DU JOUR

- 1. Affichage public communal : nombre sur OLLN, localisation, règlement d'utilisation (qui peut afficher ? budget ?...)
- 2. Accès aux salles et locaux du quartier pour une action citoyenne : leur localisation ? quelles actions sont acceptées ? Quel règlement ? Quels tarifs et/ou gratuité ?
- 3. Budget participatif 2023: statut actuel
- 4. Rencontre avec le Conseil consultatif du Numérique (CCN) le 24/04 : debriefing et prochaines étapes
- 5. Rapport annuel: statut
- 6. Feuille de route : état des lieux des actions : qu'avons-nous réalisé depuis la création du conseil consultatif de participation ?
- 7. Utilisation de la mailing list





#### 1. AFFICHAGE PUBLIC COMMUNAL

La Secrétaire reprend les informations reçues au sein de l'administration au sujet de l'affichage public communal. 17 lieux d'affichage existent sur la commune, comme repris ci-dessous :

<u>Ottignies</u>	<u>Céroux-Mousty</u>
Entrée quartier du Bauloy (Vis Tchapias)	Place communale de Céroux
Terre-plein rue Roberti	Entrée quartier Chapelle aux Sabots
Parking Fabiola cimetière Clinique	Parking avenue Provinciale (ancien Miniprix)
Eglise Petit-Ry	Place du Centenaire
Parking Douaire	Rond-point rue de Spangen
<u>Limelette</u>	<u>Louvain-la-Neuve</u>
Lotissement Palestre (av. Léon Fournet)	Rue du Castinia
Place de l'Europe	Plat Pays
Place de l'Aubépine	
Ancienne maison communale de Limelette	
Eglise de Rofessart	

Le règlement concernant l'affichage public est rapidement parcouru. Les questions/commentaires qui ressortent sont les suivants :

- Le règlement couvre la période 2013-2018. Nous sommes en 2023 : y a-t-il un autre règlement ? A défaut d'un autre, celui-ci reste-t-il d'actualité ?
- Qu'est-ce qui peut être affiché ? Le règlement ne reprend pas clairement les éléments qui peuvent apparaître ou non sur les panneaux d'affichage
- Y a-t-il de la place utilisable?
- Le règlement ne prévoit pas de procédure pour faire sa demande au Collège.
- Il n'y a pas d'information claire sur le site de la Ville à ce sujet.

Pour le Conseil consultatif, il parait utile de pouvoir clarifier la procédure (délai, destinataire, exonération...) et les caractéristiques pour pouvoir utiliser les lieux d'affichage communal et de rendre ces informations accessibles.

Pour la prochaine réunion, la Secrétaire se renseigne pour répondre aux questions et suggérer les pistes d'améliorations.

La Bourgmestre mentionne le projet de panneau numérique (led pour une consommation minimisée).

Un membre du Conseil mentionne que d'autres villes comme Liège ou Charleroi ont également des panneaux led d'affichage numérique.





La Bourgmestre mentionne également un potentiel projet de valves citoyennes (autres que l'affichage communal) pour la publicité d'activités citoyennes/philanthropiques. Pistes à étudier pour la prochaine mandature.

#### 2. ACCÈS AUX SALLES ET LOCAUX DU QUARTIER POUR UNE ACTION CITOYENNE

La Secrétaire donne quelques éléments d'informations au sujet des salles communales. Une page web reprend ces informations : <a href="https://www.olln.be/fr/ma-ville/services-internes/juridique/location-de-salles-communales">https://www.olln.be/fr/ma-ville/services-internes/juridique/location-de-salles-communales</a>

Plusieurs questions/commentaires émergent :

- Pourquoi ce n'est pas gratuit?
- Pourquoi ne pas ajouter d'autres salles sur cette page (salles paroissiales, etc.)?
- Il y a beaucoup de pages et d'informations (une page et plusieurs sous-pages) → simplifier?

Sur la question du coût, la Bourgmestre répond que le prix demandé est ridiculement bas (il ne couvre même pas les potentiels frais de chauffage) mais permet de pousser à un peu plus de respect des lieux, en général.

Pour la prochaine réunion, la Secrétaire transmet les suggestions aux services concernés.

#### 3. BUDGET PARTICIPATIF 2023

La Secrétaire fait un état des lieux du budget participatif, millésime 2023 :

- Réunion de présentation des projets le 16/05

Vote citoyen et analyse du jury du 1<sup>er</sup> au 31 mai. Le vote citoyen (146 votes : 136 en ligne + 10 en papier) et l'analyse du jury donnent un classement. En fonction de ce classement, le jury attribue les montants aux projets lauréats.

- Passage en Conseil fin juin pour validation (si pas de difficultés dans le dossier)
- Annonce officielle fin juin (si pas de difficultés dans le dossier)

Elle insiste sur la qualité des débats et du processus au sein du jury.

Est rediscuté la manière de voter pour le citoyen (papier et en ligne). Voter en ligne n'était si simple. Le processus a été complexifié pour éviter que l'on puisse voter deux fois. Mais à analyser pour pouvoir rester dans quelque chose d'ergonomique et de simple pour l'utilisateur final.

Il est suggéré pour l'an prochain de commencer un peu plus tôt pour éviter –l'annonce des lauréats en plein période de prudence (élections pluri-niveaux en 2024).





#### Suggestion/questions du Conseil consultatif :

- Garder un temps d'analyse du BP version 2023 au prochain Conseil consultatif.
- Comment mieux diffuser encore? Peu de gens le 16/05

# 4. RENCONTRE AVEC LE CONSEIL CONSULTATIF DU NUMÉRIQUE (CCN) LE 24/04 : DEBRIEFING ET PROCHAINES ÉTAPES

La réunion a porté principalement sur les thèmes suivants :

- Participer numériquement c'est quoi ?
- Quelles forces/faiblesses/opportunités et menaces?

Il n'est pas prévu actuellement une autre rencontre mais le Conseil consultatif reste ouvert à une autre rencontre. Notamment sur les plateformes numériques ou autre sujet qui peut intéresser les deux Conseils.

Un membre attire l'attention sur le fait que l'information est un des thèmes traités dans les différents Conseils consultatifs. Pourquoi ne pas envisager une rencontre globalisée des 4 conseils sur le sujet.

#### 5. RAPPORT ANNUEL: STATUT

Le rapport annuel du Conseil consultatif n'a pas encore été réalisé. Le règlement prévoit qu'il incombe à la personne animant le Conseil ainsi qu'au/à la Secrétaire de le rédiger. Vu l'animation tournante, cette tâche tombe de facto dans les mains de la Secrétaire. Elle s'en charge, une fois qu'elle a le temps pour le soumettre ensuite au Conseil consultatif.

#### 6. FEUILLE DE ROUTE : ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS

Où on en est?

Les deux objectifs principaux et actions en découlant prévus dans la feuille de route 2022-2024 :

Objectif 1 : Développer les outils d'information et de sensibilisation afin que les citoyens se sentent acteur de leur Ville

- 1. Réfléchir aux canaux de communication et valoriser les expériences qui marchent
- 2. Réfléchir à comment impliquer mieux les citoyens dans les processus participatifs existants
- 3. Organiser des soirées d'échanges et d'information autour de la participation
- 4. Informer et évaluer / mesurer (indicateurs de performance) les impacts des outils de participation

Objectif 2: Approfondir la question des budgets participatifs

1. Analyser et échanger sur le budget participatif actuel à OLLN





- 2. Se renseigner auprès d'autres communes/ acteurs. Lire la littérature
- 3. Inviter les porteurs de projets afin d'améliorer le processus du fonctionnement du budget participatif

Pour la prochaine réunion : chaque membre est invité à réfléchir et faire l'inventaire de ce qui a été réalisé par le consultatif et ce que l'on souhaite réaliser encore.

Est abordée dans la foulée la thématique des comités de quartier (entamée mais pas finie), des plateformes numériques et notamment d'Hoplr avec l'arrivée d'un nouveau membre au sein du Conseil consultatif qui souhaitait reparler, la thématique des prêteries, serviceries pour créer du lien entre les personnes. A la suite de ce point, est lancée la question des bancs pour recréer des liens en ville et entre voisins. Il est précisé que les bancs et leur localisation optimale sont discutés au sein du Conseil consultatif Aînés.

#### 7. UTILISATION DE LA MAILING LIST

Suite à l'utilisation de la mailing list pour la promotion d'une activité extérieure, la question de l'utilisation de cette mailing list a été discutée. Le Conseil consultatif convient que la mailing list peut être utilisée pour tout ce qui touche au groupe et à son organisation ainsi qu'à la thématique de la participation citoyenne, pourvu que ce contenu ne soit ni privé, ni à connotation politique.

#### 8. OJ 28/09 ET ANIMATION

Sans candidat se proposant, Danialle accepte d'être l'animatrice de la rencontre du 28/09.

Les éléments proposés pour être dans l'ordre du jour sont les suivants :

- Réponse aux questions ouvertes dans les points Affichage public communal et Accès aux salles et locaux du quartier pour une action citoyenne
- Actions Feuille de route
- Budget participatif 2023